LES PAYSAGES NATURELS

Une structure paysagère résultant des traits de relief du territoire

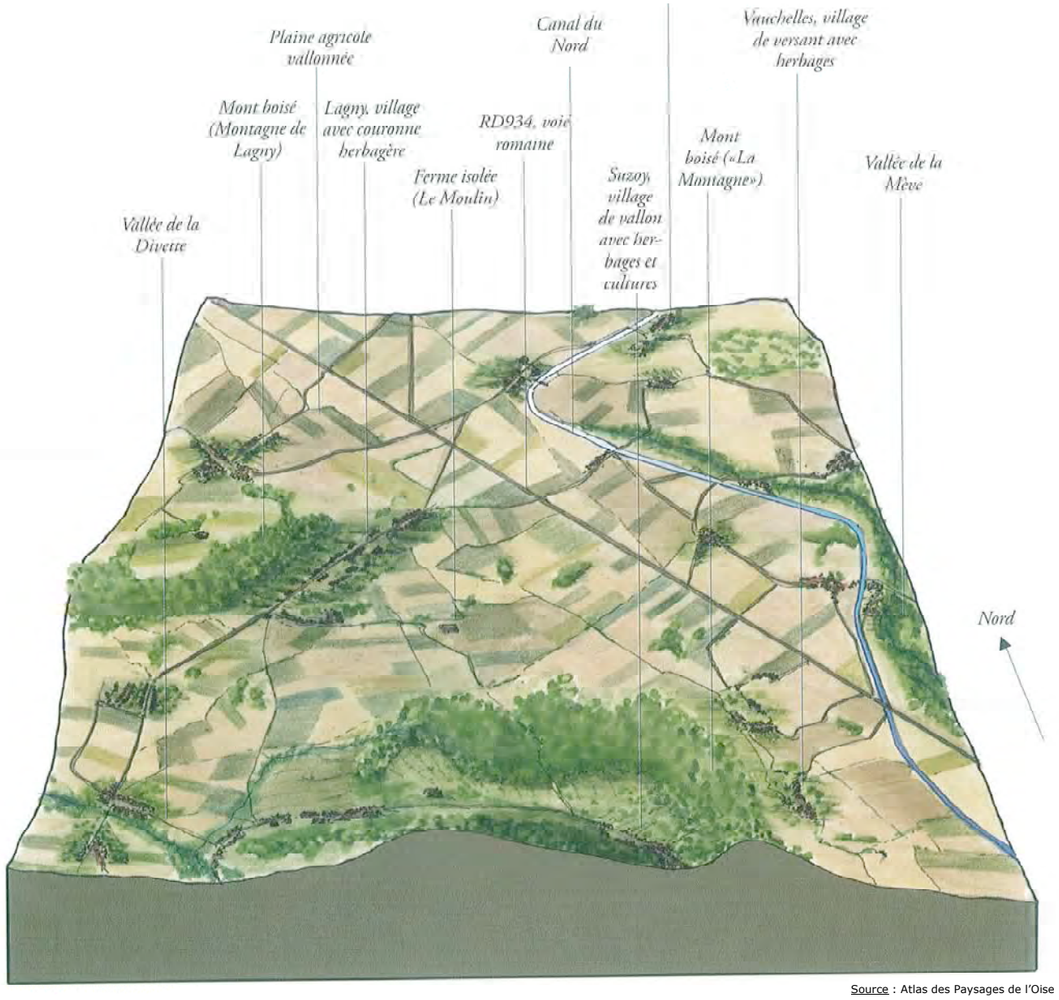

Source : Atlas des Paysages de l'Oise

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU PAYSAGE DU NOYONNAIS

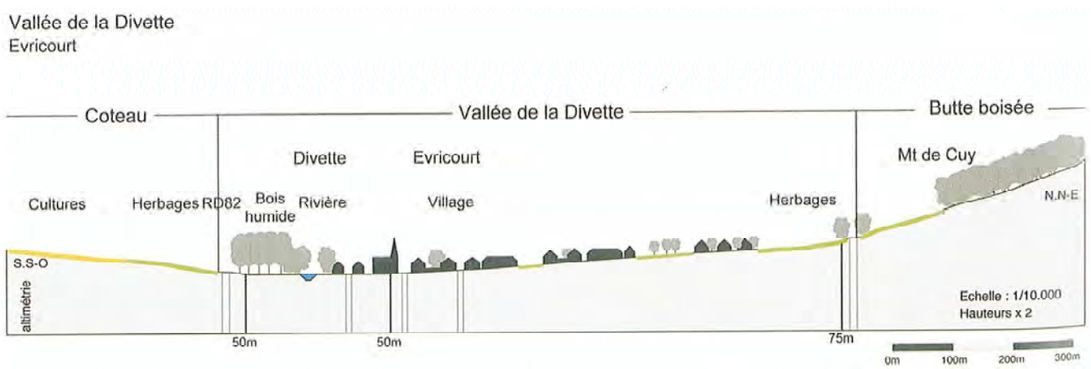

COUPE DE LA VALLEE DE LA DIVETTE

LES GRANDES COMPOSANTES DES ENTITES PAYSAGERES DU PAYS DES SOURCES

Petites vallées humides
Petites vallées humides et sinueuses, à fond plat et versants ouverts, alimentées par un dense chevelu de rûs.
Paysages de fond de vallée humide et boisé.
Versants vallonnés, cultivés avec villages entourés d'herbages.

Plaine cultivée avec poches hergabères
Plaine cultivée légèrement vallonnée.
Paysage de grandes cultures à champs ouverts avec villages entourés d'herbages.
Présence de fermes isolées.

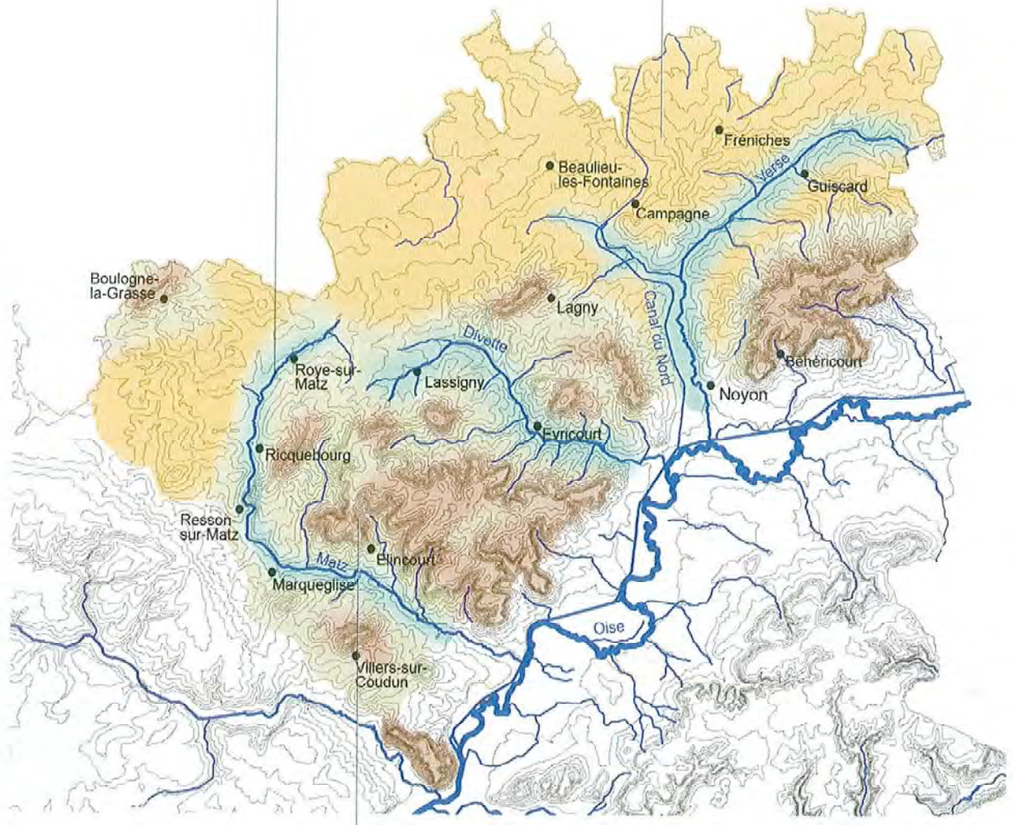

« Monts » et « Montagnes »
Petits plateaux et buttes calcaires formant des collines.
Paysage boisé et ponctuellement cultivé sur les hauteurs.
Versants cultivés avec villages entourés d'herbages.

Légende

- Paysage de grandes cultures avec poches herbagères
- Paysage de polyculture-élevage
- Paysage de polyculture de vallée humide
- Paysage de boisements

Source : Atlas des Paysages de l'Oise

LES ENTITES PAYSAGERES

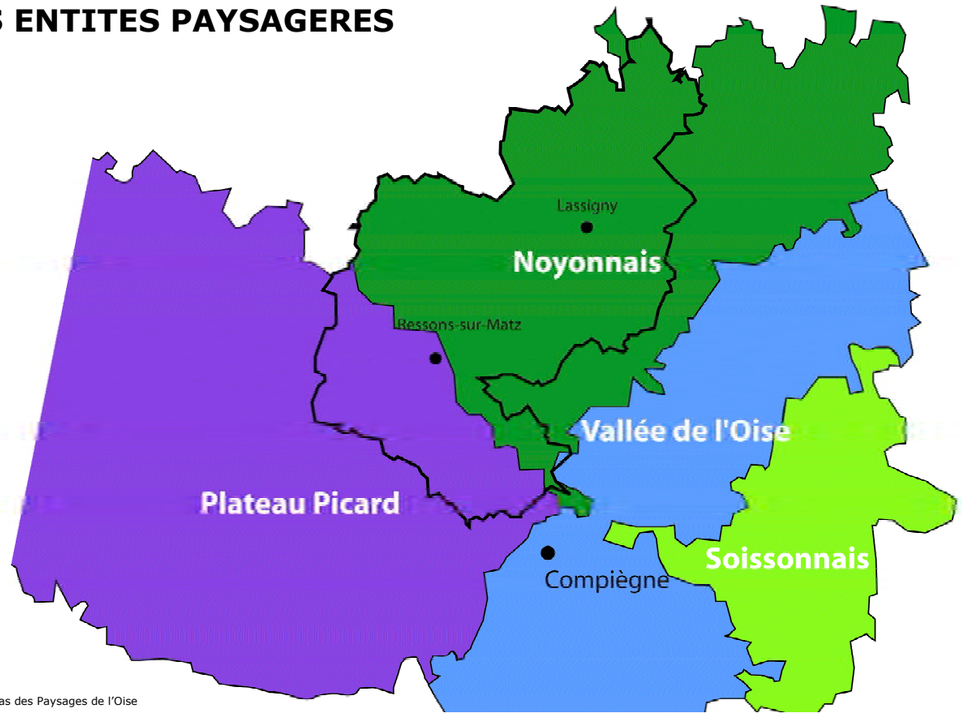

Source : Atlas des Paysages de l'Oise

LES SOUS-ENTITES PAYSAGERES

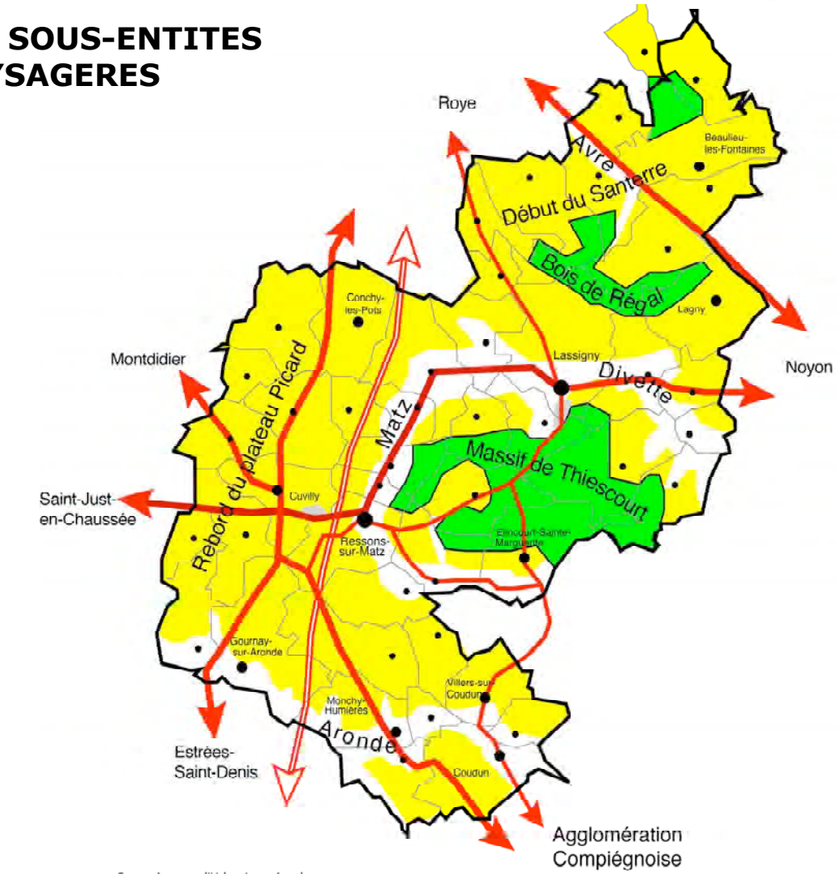

Source : Agence d'Urbanisme Arval

1 - LES PRINCIPALES ENTITÉS PAYSAGÈRES

Le territoire du Pays des Sources se compose d'une géomorphologie caractérisée par la plaine collinéaire où les buttes-témoins de calcaire en rive droite de l'Oise alternent avec des espaces plus aplanis annonçant le Plateau Picard à l'ouest et le Plateau du Santerre au nord sur substrat crayeux. Le territoire présente donc une morphologie complexe où le relief, la géologie et la géomorphologie ont façonné différents types de paysage.

L'essentiel du territoire est situé dans l'entité paysagère du Noyonnais, en pointe nord-est du département de l'Oise. Le Noyonnais est bordé au sud-est par la vallée de l'Oise vers laquelle s'écoulent trois vallées secondaires alimentées par de nombreux rus. Deux de ces vallées prennent leur source et traversent directement le Pays des Sources : la Divette et le Matz. La vallée de l'Aronde arrive du Plateau Picard vers l'Oise. Jusqu'à Compiègne, le réseau hydrographique alimentant l'Oise est plus développé qu'en partie sud du département.
L'entité paysagère du Noyonnais a conservé un caractère essentiellement rural. Son relief doux et omniprésent combine des vallonnements et des collines dessinant des paysages variés.

La partie sud-ouest du Pays des Sources est rattachée à l'entité paysagère du Plateau Picard qui occupe une large partie nord du département de l'Oise. Il s'agit ici du Pays de Chaussée correspondant à des paysages de grandes cultures sillonnés par de nombreux «fonds» (vallons secs) et ponctués de boisements sous forme de bandes ou de bosquets.

Cette configuration géomorphologique peut se décliner en trois grandes entités paysagères à l'échelle du Pays des Sources.

La première entité est formée par les plaines cultivées légèrement vallonnées, situées au nord et au sud du territoire. Elles proposent un paysage largement ouvert reposant sur de grandes étendues cultivées (champs ouverts) assez uniformes. Quelques fermes isolées formant des ensembles bâtis compacts sont présentes sur ces plaines. Les villages sont particulièrement visibles dans cet espace d'autant qu'ils adoptent des formes étirées le long des voies, le traitement de leur frange est sensible en ce qui concerne l'articulation entre l'extension de la trame bâtie et les champs ouverts.
Quelques poches herbagères viennent ponctuer les terres de cultures. Elles se situent notamment dans les espaces où le relief est un peu plus marqué comme dans le secteur longeant la RD1017 de Gournay-sur-Aronde à Conchy-les-Pots, et au contact du massif de Thiescourt, ainsi que dans les espaces où les sols sont particulièrement humides (nappe sub-affleurante) notamment près de la source du Matz et de la source de l'Avre. La végétation est plus importante sous forme de bosquets, d'arbres isolées ou de haies résiduelles, plus rarement en massif comme pour Beaulieu. Les trames urbaines des villages sont alors entourées de ces herbages, donnant un aspect bocager et renforçant le caractère rural des lieux.

La seconde entité correspond aux «Monts» et «Montagnes», occupant le coeur du Pays des Sources. Cette entité regroupe les ensembles boisés de Thiescout, de la Montagne de Lagny, et du mont Ganelon. Le paysage est principalement fermé par les boisements. Il s'agit de bois privés des hauts de coteaux qui tiennent un rôle fondamental dans la perception du grand paysage en marquant la transition entre l'espace ouvert et agricole des plaines à l'espace de la vallée principale de l'Oise au sud et des vallées secondaires qui l'alimentent. Plus globalement, ces bois renforcent la notion d'écrin de verdure pour l'ensemble du territoire contribuant fortement à la qualité de son cadre de vie.
Des poches cultivées occupent les hauteurs du massif de Thiescourt ou encore les versants peu abrupts des rus secondaires, des herbages se trouvent en partie médiane des coteaux, si bien que cette entité est caractérisée par un paysage de polyculture.

Les villages apparaissent entourés d'herbages et/ou chapeautés de boisements. Quelques villages comme Elincourt-sur-Marguerite, Gury, paraissent «noyés» dans les boisements sans pour autant former des villages clairières comme ce peut être le cas en forêt de Compiègne, par exemple. Les couronnes herbagères s'adaptent au relief et aux situations. Les trames urbaines sont assez disparates et souvent étirées ou éclatées contribuant à la dissémination du bâti dans ces milieux sensibles d'autant que les terrains restés libres de construction le long des rues équipées sont nombreux. L'urbanisation gagnant les coteaux herbagers modifie significativement les paysages.

Les vallées de la Divette, du Matz, de l'Aronde, de l'Avre et les vallons secondaires constituent la troisième entité paysagère. Elles sont particulièrement nombreuses sur le territoire et abritent l'essentiel des villages. Elles présentent un paysage semi-ouvert où alternent les boisements de fond de vallée, quelques cultures et des surfaces toujours en herbe (prairie,

Les grandes entités paysagères

LES ENTITES PAYSAGERES ET LES VILLAGES RATTACHES

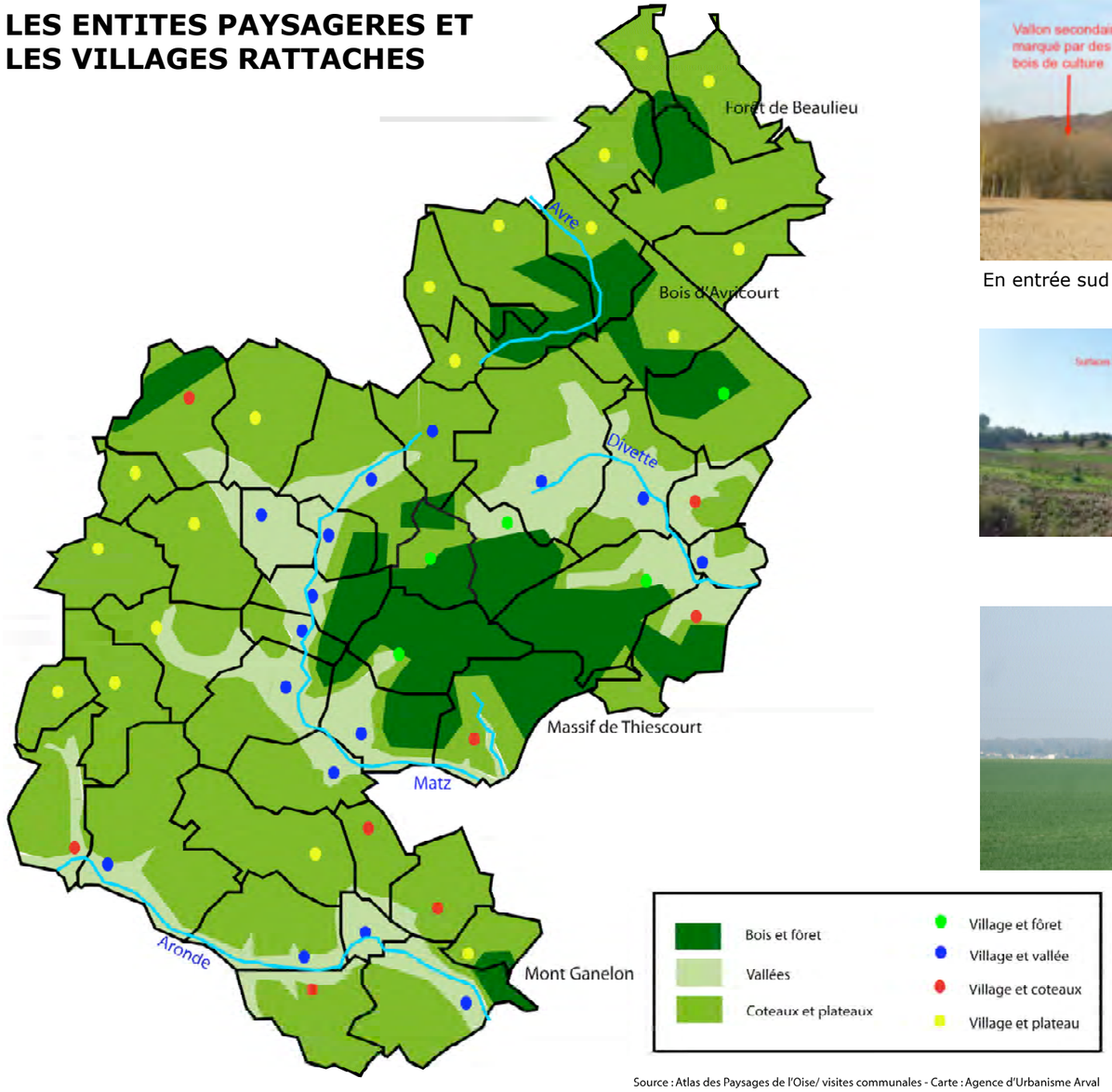

Source : Atlas des Paysages de l'Oise/ visites communales - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

En entrée sud d'Elincourt-Sainte-Marguerite, organisation paysagère caractéristique de polyculture autour d'un vallon secondaire.

Entre Roye-sur-Matz et Gury, paysage caractéristique où alternent boisements, champs et pâtures.

Au nord du territoire, en arrivant de Roye par la D934, paysage ouvert de champs cultivés.

Vue panoramique depuis le massif de Thiescourt en regardant vers l'ouest, espace de transition entre Noyonnais et Plateau Picard.

Une occupation des sols diversifiée

STRUCTURE PAYSAGÈRE DU TERRITOIRE

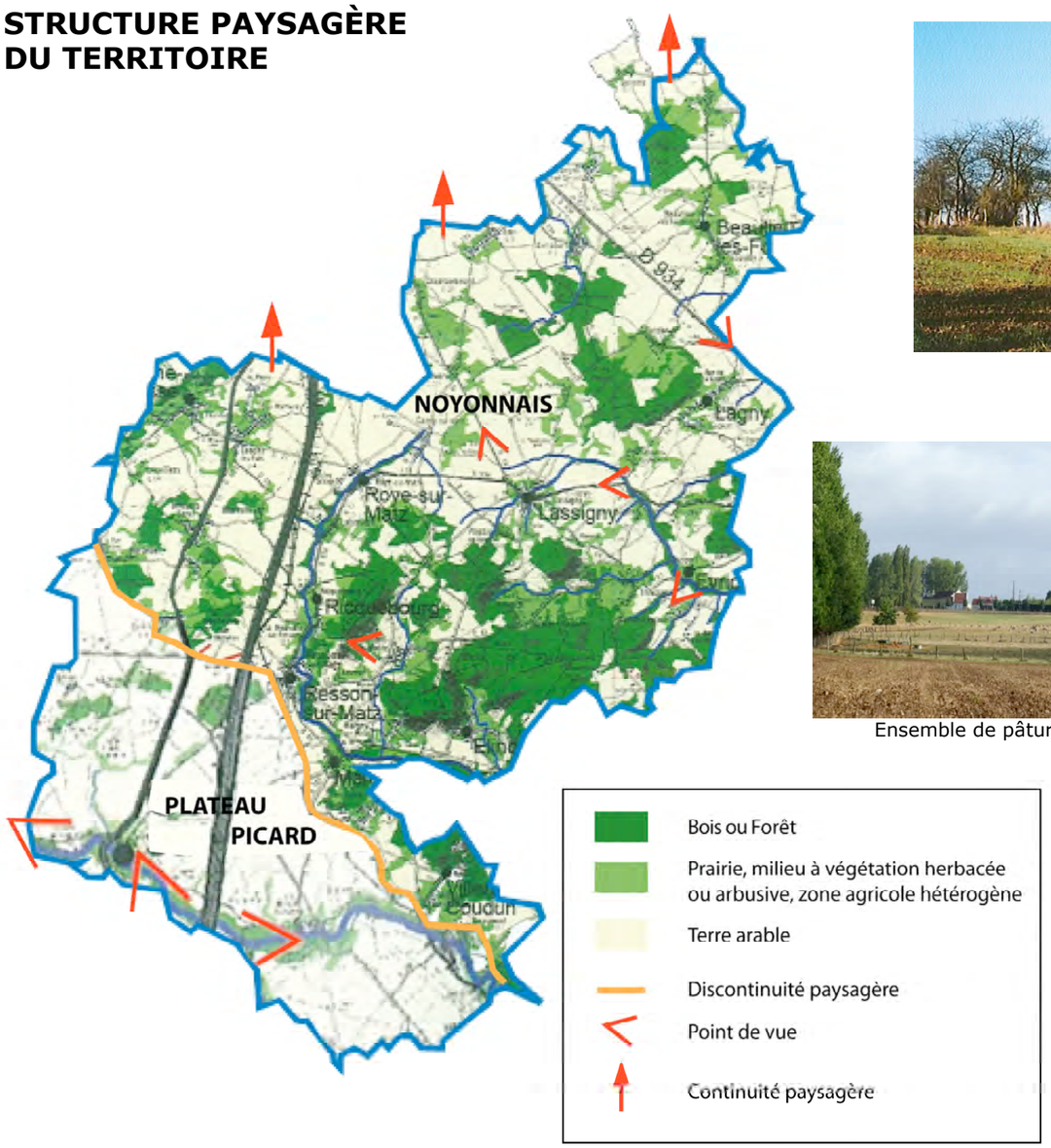

Source : Atlas des Paysages de l'Oise - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

Ancien verger à Cannectancourt.

Ensemble de pâtures et ferme en couronne du tissu bâti de Conchy-les-Pots.

Boisement à Boulogne-la-Grasse.

RÉPARTITION DES PRINCIPALES OCCUPATIONS DES SOLS

inventaire communal 1998			recensement agricole 2000					
superficie cadastrée	superficie des bois et forêts	part des bois sur la surface totale	Superficie Agricole Utilisée des exploitations	part des surfaces agricoles sur la surface totale	*dont terres labourables (paysage de champs ouverts)*		*dont superficie toujours en herbe (paysage de prairies)*	
34783	6357	**18,28%**	22249	**63,97%**	19911	***89,49%***	2011	***9,04%***

pâture), mais aussi des étendues d'eau (étangs le plus souvent artificiels). Le paysage est souvent de qualité du fait de cette diversité de ses principales composantes et des écrins de verdure qui viennent ainsi entourer les ensembles bâtis occupant le bas des coteaux. Jusqu'alors, l'intégration aux paysages du bâti est restée pour l'essentiel harmonieuse.

En revanche, les tendances récentes suivant une logique de remplissage des terrains libres de construction le long des voies équipées par les réseaux, entraînant un étirement des noyaux urbains le long des vallées, posent la question du maintien des coupures vertes entre les communes ou entre les bourgs et les hameaux. En outre, la forte réduction de l'activité d'élevage dans cette région agricole engendre une disparition progressive des prairies de fond de vallée remplacées par des plantations de bois de cultures ou de taillis qui accentuent la fermeture du paysage (limitation des perceptions transversales d'un bord à l'autre de la vallée). Il reste néanmoins quelques surfaces en herbes occupées pour certaines par le pâturage de bovins ou de chevaux qui tend à constituer une activité de remplacement à l'élevage extensif de bovins.

2 - LES PRINCIPALES OCCUPATIONS DES SOLS ET LA TRAME VÉGÉTALE

Près des deux tiers de la surface totale du territoire correspond à un usage agricole de terres labourables ou surfaces toujours en herbe, soit un peu moins que la moyenne pour la Picardie (67,3%). Suivant le recensement agricole de 2000, 90% de la surface agricole utile (SAU) correspond aux terres labourables pour 83% en moyenne picarde. Globalement sur le Pays des Sources, les surfaces toujours toujours en herbe représentent 9% de la SAU en 2000, ce qui est significatif en comparaison de territoire voisin composé essentiellement de terres labourable (les surfaces herbagères ne représentent plus que 2% du territoire de l'Oise Aisne Soissonnaise par exemple). Il s'agit essentiellement de pâtures ou prairies occupées par du bétail. Toutefois, la diminution du nombre d'exploitation pratiquant l'élevage sur les 10 dernières années s'accompagne d'une régression des herbages (voir diagnostic agricole).

Les paysages d'herbage sont bien présents notamment autour et dans les villages. Ils constituent une particularité dans le nord-est de l'Oise. C'est notamment le cas dans et autour du massif de Thiescourt et du bois de Régal formant un grand ensemble paysager emblématique. Autour de Boulogne-la-Grasse et Conchy-les-Pots, ou encore autour de Lataule, les herbages présentent un grand intérêt paysager dans ce secteur correspondant au rebord de l'entité paysagère du plateau Picard (Pays de Chaussée) essentiellement composé de terres labourables.

Les surfaces boisées occupent un peu moins de 20% du territoire (6357 hectares) pour une moyenne de 16,3% en Picardie. Elles sont principalement concentrées dans la partie centrale du territoire dans l'espace entre l'A1 et la D934. Les boisements occupent aussi les fonds des vallées des cours d'eau traversant le territoire.

Une trame boisée bien présente

Boisement de massif, ici l'ouest du bois de Ricquebourg.

Boisement de bosquets présents dans la frange ouest, ici à Bouloigne-la-Grasse en regardant vers l'est.

Boisement de culture présent dans les fonds de vallée, ici dans le haut de la vallée du Matz.

Les caractéristiques des boisements

CARTE DE CASSINI
(fin du XVIIIè siècle)

Le total de ces boisements représente 5% de la couverture végétale de l'ensemble du département de l'Oise. Une très large majorité des boisements du Pays des Sources est privée, avec un fort morcellement parcellaire.

La trame végétale du Pays des Sources se caractérise par sa diversité et souligne le rôle structurant des vallées et des coteaux les plus abrupts où la pente et la nature des sols rendent les terrains moins intéressants à cultiver.

Les boisements sont anciens, mais ont connu des évolutions sensibles. Ainsi, le massif de Thiescourt a vu sa couverture végétale s'agrandir depuis le XVIIIème siècle. Les hommes cultivaient les terres sur les parties hautes plus planes, ce qui est encore le cas aujourd'hui, tandis que les coteaux bien exposés au sud ont longtemps été occupés par des cultures fruitières ou maraîchères et des vignes, ayant quasiment disparu. Le massif de Thiescourt forme aujourd'hui un continuum boisé allant à l'ouest, du bois de Ricquebourg, au nord-est au Mont de Lagny, et rejoignant au sud le mont Ganelon. La superficie totale du ce massif (hors bois de Lagny) est de 3559 ha, soit 56% de la surface occupée par des boisements sur l'ensemble du territoire.
En revanche, l'emprise de l'ancienne forêt de Bouvresse s'est réduite au cours des siècles, notamment entre Beaulieu-les-Fontaines et Avricourt où le continuum forestier a été rompu. A noter également au sud, la disparition du Bois de Monchy remplacé aujourd'hui par des terres cultivées.

La couverture végétale s'est également étendue dans les fonds de vallée. En effet, le recul de l'usage agricole des terres (prairies humides, cressonnières, etc.) a engendré le développement de boisements de culture (peupleraies, aulnaies, etc.) rentrant dans le cadre d'une exploitation forestière ou l'essor de boisements spontanés (taillis) qui donnent un paysage plus fermé (les vues transversales de rive à rive sont plus rares). Les boisements de culture occupent environ 1000 ha, soit 15% de la couverture végétale du territoire. Le creusement de plans d'eau tend également à modifier le paysage des vallées.

A l'échelle du territoire, il convient donc de distinguer :

- Les boisements organisés en massif (bois de Thiescourt allant jusqu'à Ricquebourg), bois de Régal (Avricourt/Crapeaumesnil et bois de Lagny), forêt de Beaulieu, composés essentiellement de feuillus sur des sols le plus souvent acides : chênaies-charmaies et châtaigneraies où s'épanouissent aussi des hêtres, merisiers, tilleuls, érables et acacias. Le boisement est généralement touffu et est progressivement envahi par des essences telles que les frênes, les noisetiers, les cornouillers. Les vieilles futaies de feuillus abritent plusieurs espèces de plantes très rares en Picardie et dans le nord de la France. L'intérêt écologique de ces ensembles boisés est remarquable et justifie les classements en espaces spécifiques (voir infra, chapitre Environnement, les milieux naturels).

- Les boisements des bosquets plus ou moins étendus qui se trouvent principalement à l'ouest de l'A1, soulignant le rebord oriental du plateau Picard. Ces boisements se composent de chênaies-charmaies à sous-bois contenant du Chèvrefeuille ou encore de l'Aménome sylvie. Ces boisements s'articulent avec des réseaux de haies composées de charmes et de frênes. Le tout forme des ensembles champêtres ayant un aspect sauvage.

Les entrées de territoire

Entrée nord-ouest par la D1017.

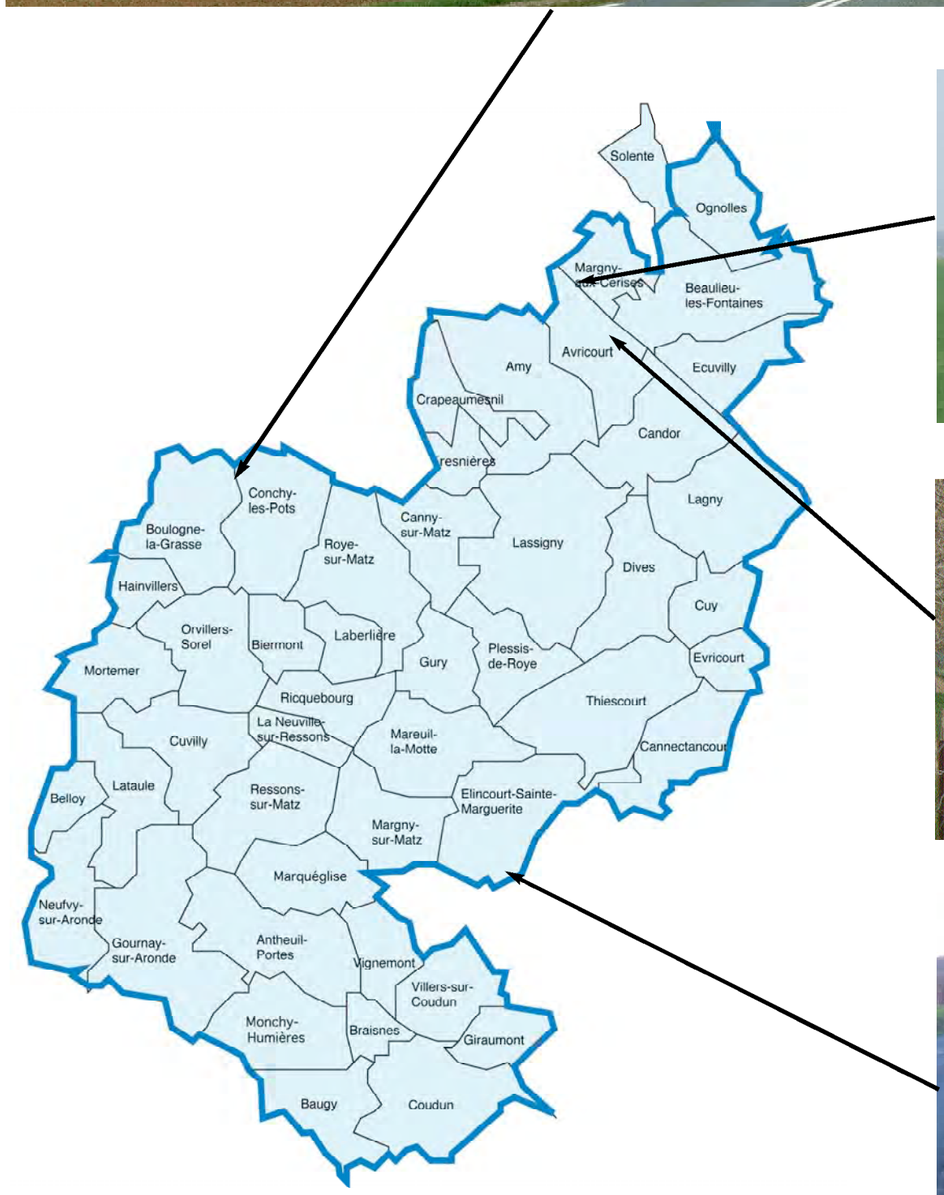

Entrée nord-est par la D934.

Arrivée sur village d'Avricourt marquée par la présence d'un verger.

En arrivant de Compiègne par la D142.

Des entrées de territoire peu marquées

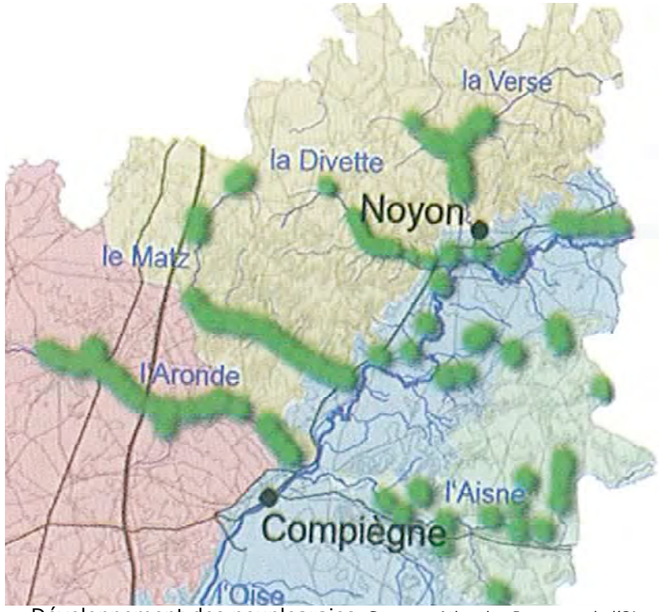

Développement des peuplearaies. Source : Atlas des Paysages de l'Oise.

Creusement de plan d'eau à des fins privés.

Entrée sud-ouest au paysage fermé par les boisements de la vallée de l'Aronde.

- Le boisement des vallées est plus spontané, composé de saules, aulnes ou peupliers, ou est organisé en bois de culture sur milieux humides (peupliers). La strate arbustive se compose principalement de bouleaux, de saule osier, de prunellier, complétés de roseaux, d'iris et de massettes dans les parties les plus humides. La ripisylve est d'ailleurs assez abondante et variée. Le développement de la populiculture tend à banaliser les paysages des fonds de vallée. Il convient de s'interroger sur l'équilibre à trouver entre les boisements de culture répondant à des logiques économiques et la fonctionnalité des cours d'eau avec leurs milieux associés.

Dans les prairies ou sur des coteaux où des traces d'anciens vergers subsistent, des arbres fruitiers sont encore présents (pommiers, cerisiers, poiriers, etc.).

Sur les espaces ouverts des plaines cultivées, les arbres isolés qui ponctuent le paysage et créent un repère visuel correspondent à ceux des boisements de massif. Des plantes telles que le coquelicot, la chicorée sauvage, etc. se développent le long des routes et des chemins, en bord de champs, sur les talus ou dans les jachères.

Les espaces boisés soulignant les coteaux les plus abrupts ont un rôle important dans la régulation des eaux de ruissellement ; ils créent également un écrin de verdure venant chapeauter les villages.

Il n'existe pas de plaquette spécifique au Pays des Sources quant aux recommandations paysagères proposées aux projets d'aménagements et de constructions. Les élus rencontrés ont manifesté un véritable intérêt pour mettre en place ce type de document, sur la base de ce qui existe pour la Picardie (plaquettes "Arbres et Haies de Picardie" et "Plantons dans l'Oise").

3 - LES ENTRÉES DE TERRITOIRE

Le Pays des Sources présentant des paysages variés a en conséquence des entrées de territoire assez diversifiées. Pour autant, elles ne sont pas véritablement marquées.

Au sud-ouest, l'arrivée sur le territoire est clairement souligné par le paysage fermé de la vallée de l'Aronde auquel succède, en allant vers le nord, un paysage plus ouvert et à l'aspect bocager.

En arrivant de Compiègne par la D935, le paysage du plateau agricole est au contraire très ouvert, offrant de larges perspectives sur le massif de Thiescourt et les trames bâties (de Coudun à Marquéglise) qui occupent son piémont ouest, tandis qu'à l'ouest le paysage de grande culture est fortement présent.
En arrivant par le nord-est par la D934, le paysage est aussi largement ouvert et dominé par l'espace agricole de grande culture. Le projet de plate-forme multimodale du Noyonnais en lien avec le canal à grand gabarit Seine/Nord Europe pourrait avoir une incidence notable sur le paysage de cette entrée de territoire.

Au nord-ouest, le paysage est semi-ouvert, les terres labourables sont ponctuées de boisements plus présents et font place à une couronne de pâturages à proximité des secteurs urbanisés, caractéristique forte du Pays des Sources.

Ce paysage de polyculture se retrouve aussi en arrivant par l'ouest et la D935 dans un espace au relief peu marqué. Il se retrouve aussi au sud-est par la D142 avec un horizon plus fermé par les buttes boisés du massif de Thiescourt.

L'appartenance au Pays des Sources est indiqué par une signalétique spécifique à l'entrée dans le périmètre aggloméré de chaque commune.

En revanche, la majorité des élus rencontrés s'accorde à dire que les entrées de territoire sont peu signalées alors même que cela pourrait accentuer l'identité du Pays des Sources. Le maintien et la mise en valeur des paysages les plus emblématiques du territoire le long des principaux axes le pénétrant seraient un moyen de contribuer à cette identité renforcée.

Les paysages naturels : les orientations

GRANDS ENSEMBLES EMBLEMATIQUES ET SITES D'INTERET PONCTUEL

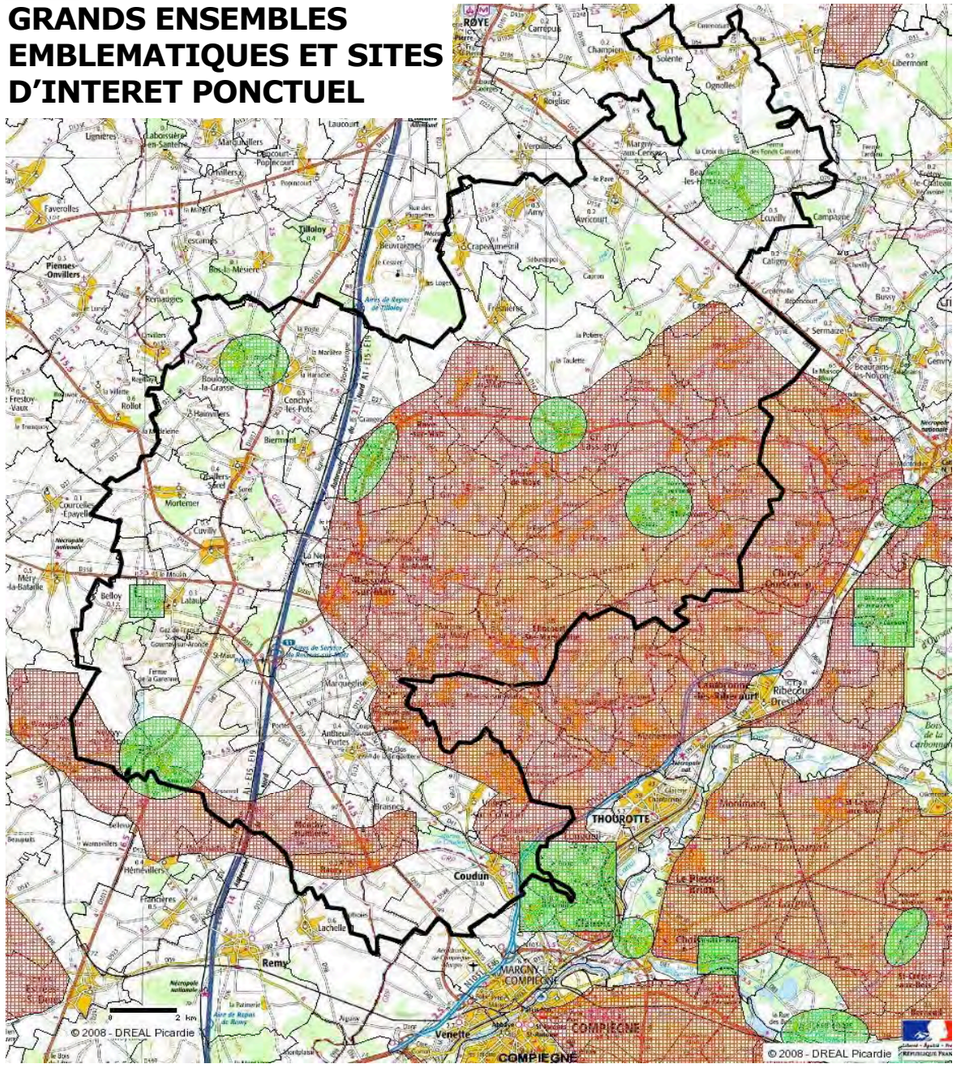

SYNTHESE DES ENJEUX LIES AUX PAYSAGES NATURELS

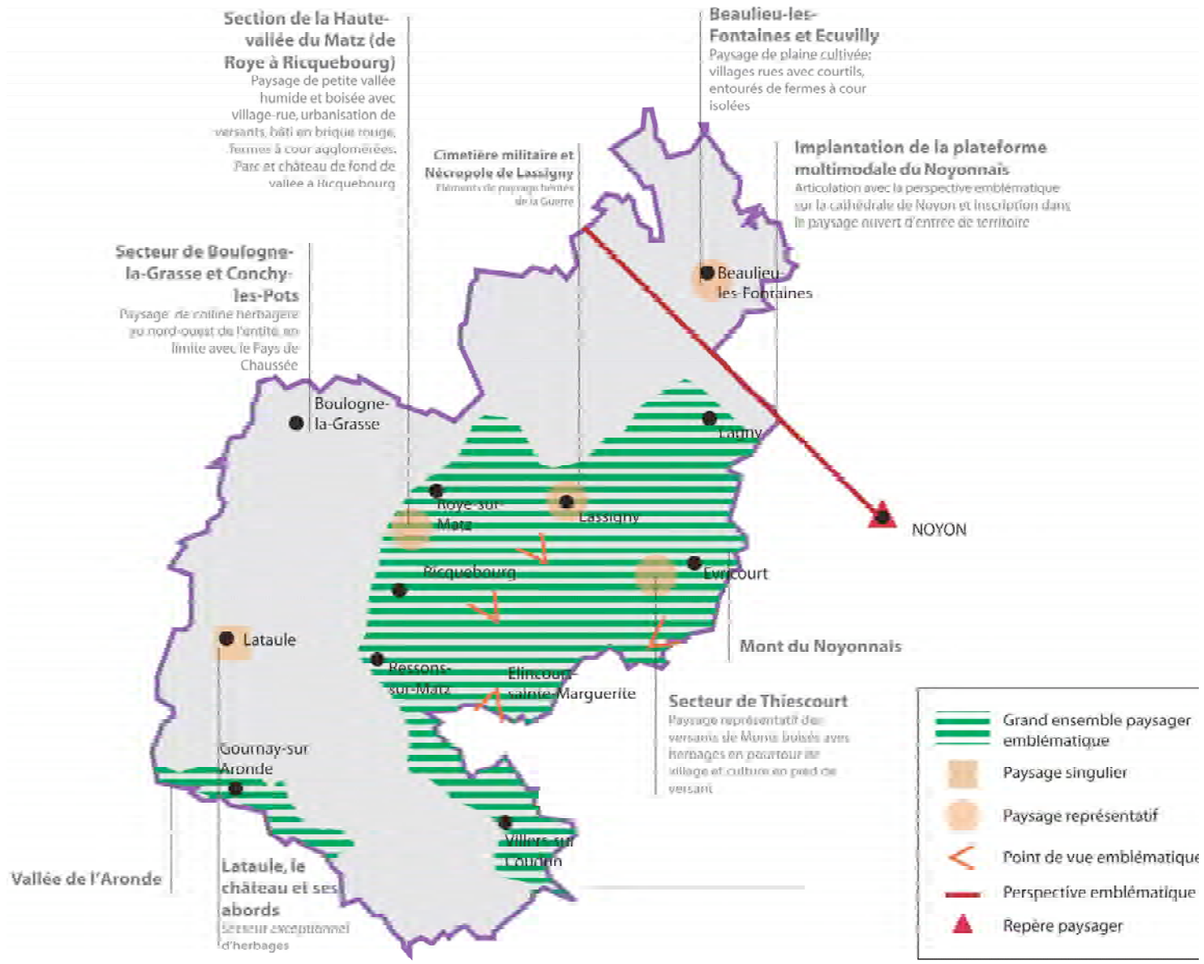

Tendances en cours - Enjeux :

- La régression des surfaces herbagères en lien avec l'évolution en cours de l'activité agricole localement s'accompagne d'une mutation significative des paysages de polyculture, soit à d'autres usages agricoles (cultures, implantation de nouveaux bâtiments par délocalisation d'activités), soit à des fins urbaines.

Enjeu : l'identification de paysages emblématiques à préserver.

- Le développement ou le maintien des boisements dans les fonds de vallée ainsi que le développement urbain par étirement ferment ces espaces de moins en moins visibles, constituant pourtant des repères dans le grand paysage. Cela peut également conduire à des dysfonctionnements des milieux aquatiques présentant un intérêt environnemental. Pour autant, les boisements répondent à un usage de ces terrains peu valorisables par l'agriculture actuelle.

Enjeu : la définition de mesures visant à ne pas obliger à replanter systématiquement les boisements dans les fonds de vallée et orientant vers une valorisation des zones à dominante humide. L'identification de coupures vertes entre les entités urbanisées.

- Les espaces boisés des massifs ou plus épars constituent la trame verte du territoire. Les conditions de leur préservation sont le plus souvent déjà encadrées par les législations existantes (forestières, POS ou PLU). Toutefois, il convient de ne pas figer la valorisation de cette ressource à des fins économiques et énergétiques.

Enjeu : la définition de conditions de gestion adaptées des boisements formant la trame verte du territoire, les préservant du développement urbain.

- La banalisation des entrées de territoire par une évolution de leur usage ou une absence de gestion appropriée pourrait nuire à l'identité du Pays des Sources.

Enjeu : réfléchir à des actions ciblées à mettre en œuvre pour marquer les entrées de territoire les plus significatives.

Propositions d'orientations et questions auxquelles le projet d'aménagement devra répondre :

- Garantir la préservation des principaux espaces naturels dans chacune des entités identifiées, et apprécier l'impact de tous types de développement envisageables (au fil de l'eau, encadré par un document d'urbanisme, accéléré suivant la pression urbaine). Le SCOT doit-il fixer des règles paysagères visant à assurer cette préservation ? Si oui lesquelles : inscription de coupures vertes entre certaines unités urbaines, protection d'espaces naturels spécifiques ou emblématiques (prairies de fond de vallée, secteurs d'herbages caractéristiques, etc.), principes d'insertion au site de nouveaux établissements de grande dimension, etc. ?